

Cahier de Prescription Spéciale

Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 26/ONDH/2017

Relatif à

**L'Acquisition et l'installation de matériel informatique et logiciels
Au profit de l'Observatoire National du Développement Humain**

Réservé Petites et moyennes Entreprises

Marché passé par Appel d'offres ouvert sur Offre de prix (séance publique) en application des dispositions des Articles 16 §1 A2 et l'Article 17 §1 et §3 A3 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N°26/ONDH/2017

Marché passé par Appel d'offres ouvert sur Offre de prix (séance publique) en application des dispositions des Articles 16 §1 A2 et l'Article 17 §1 et §3 A3 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

ENTRE

L'Observatoire National du Développement Humain (ONDH), représenté par son Secrétaire Général, Coordonnateur National du Programme Conjoint ONDH/ONU, désigné ci-après par « ONDH ».

D'une part

Et

1. cas de personne moral

M qualité
Agissant au nom et pour le compte de en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social Patente n°
Registre de commerce de Sous le n°
Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
.....
Compte bancaire RIB n°
Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « prestataire».

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

2. cas de personne physique

M.
Agissant en son nom et pour son propre compte.
Registre de commerce de Sous le n°
Patente n° Affilié à la CNSS sous n°
.....
Faisant élection de domicile au
.....
Compte bancaire n°(RIB sur 24 positions).....
Ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « prestataire ».

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

3. cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitués aux termes de la convention
.....(les références de la convention)..... :

- Membre 1 :

M.qualité

Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des
pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

Registre de commerce de Sous le n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile a.....

Compte bancaire n°(RIB sur 24 positions).....

Ouvert auprès de.....

- **Membre 2 :**

(Servir les renseignements le concernant)

-

.....

-

.....

-

.....

-

- **Membre n :**

Nous nous obligeons (conjointement ou solidairement, selon la nature du groupement) ayant
M..... (prénom, nom et qualité) en tant que
mandataire du groupement et coordonnateur de l'exécution de l'étude, ayant un compte bancaire commun sous
n°

(RIB sur 24 positions).....

Ouvert auprès

Désigné ci-après par le terme « prestataire ».

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article premier : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition et l'installation, selon les règles de l'art, du matériel informatique et logiciels au profit de l'Observatoire National du Développement Humain.

Cet appel d'offres, constitué d'un **unique lot**, inclue également les services de maintenance du matériel et logiciels durant la période de garantie.

Article 2 : Spécifications techniques.

Les spécifications et les caractéristiques techniques du matériel informatique et des logiciels ainsi que les prestations attendues, objet de cet appel d'offres, doivent répondre aux descriptions détaillées, telles que figurant au bordereau des prix.

Article 3 : Consistance du matériel

Le matériel informatique et logiciels à livrer au titre du marché découlant du présent appel d'offres font l'objet d'un seul lot consistant en ce qui suit :

- **Produit 1 : Deux (02) ordinateurs de bureau**

L'ONDH envisage l'acquisition de deux (02) PC de bureau pour répondre aux besoins en développement informatique et manipulation des bases de données. Ces PC doivent être de marque connue au niveau national et international.

- **Produit 2 : Deux (02) ordinateurs portables type A**

L'ONDH envisage l'acquisition de deux (02) PC portables pour répondre aux besoins en développement informatique et manipulation des bases de données. Ces PC portables doivent être de marque connue au niveau national et international.

- **Produit 3 : Deux (02) ordinateurs portables type B**

L'ONDH envisage l'acquisition de deux (02) PC portables pour le travail quotidien. Ces PC portables doivent être de marque connue au niveau national et international.

- **Produit 4 : Six (06) imprimantes monochrome de bureau**

Le produit 04 contient six (06) imprimantes Laser Jet monochrome en réseau destinées au travail quotidien des cadres de l'ONDH.

- **Produit 5 : Deux (02) imprimantes couleur de bureau**

Le produit 05 contient deux (02) imprimantes Laser Jet couleur en réseau destinées au travail quotidien des pôles de l'ONDH.

○ **Produit 6 : Une (01) imprimante couleur à grand tirage (entreprise)**

Le produit 04 contient une (01) imprimante Laser Jet couleur en réseau à grand tirage destinée au travail quotidien de l'ONDH.

○ **Produit 7 : Un (01) onduleur**

La plateforme informatique de l'ONDH est exposée aux coupures d'électricité fréquemment, ce qui pourrait mettre en danger tous les équipements informatiques. C'est pour cette raison que l'ONDH envisage d'acquérir un onduleur équipé d'une carte réseau et d'un logiciel pour communiquer avec les serveurs et prévoir les arrêts.

○ **Produit 8 : Deux (02) scanners**

Les deux (02) scanners de l'article 8 sont destinés au travail quotidien de l'ONDH.

○ **Produit 9 : Une (01) console et commutateur KVM (écran-clavier-souris)**

Le produit 09 contient une console et commutateur KVM pour le local technique de l'ONDH.

○ **Produit 10 : Acquisition d'une licence Windows pour connexion bureau à distance aux serveurs de l'ONDH.**

Pour une meilleure administration du parc informatique, l'ONDH a opté pour l'acquisition d'une licence Windows Server 2012 R2 pour connexion bureau à distance à l'ensemble des serveurs.

Article 4 : Documents constitutifs du marché

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
3. Le bordereau des prix ;
4. Le CCAG-T

Article 5 : Référence aux textes généraux et spéciaux applicables au marché

Le contractant sera soumis aux dispositions définies par :

- Le dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.
- Le dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n °17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle.
- Le décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le Dahir n°1-03-194 du 14 Rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au Code du travail.
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main-d'œuvre, particulièrement le décret royal n° 2.73.685 du 12 Kaada 1393 (08 Décembre 1973) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

Et tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés de l'Etat rendus applicables à la date d'ouverture des plis.

Article 6 : Validité et date de notification de l'approbation du marché

Le marché découlant du présent appel d'offre ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après notification de son approbation par l'autorité compétente.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 153 du décret n° 2-12-349 précité.

Article 7 : Pièces mises à la disposition du contractant

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au prestataire, contre décharge, les documents constitutifs du marché en l'occurrence les pièces expressément désignées à l'article 4 du présent CPS à l'exception du cahier des clauses administratives générales.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif.

Article 8 : Election du domicile du contractant

Le titulaire du marché découlant du présent appel d'offres doit se conformer à l'article 20 du CCAG-T.

En cas de changement de domicile, le prestataire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

ARTICLE 9 : Service liquidateur

- 1- La liquidation des sommes dues par l'Administration, aux termes du présent marché, sera opérée par les soins du Président de l'Observatoire National du Développement Humain ou son délégué.
- 2- Les paiements prévus au présent marché seront effectués par la Trésorerie Générale du Royaume, seule qualifiée pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

Article 10 : Sous-traitance

Le titulaire du marché découlant du présent appel d'offres peut recourir à la sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents à l'article 158 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés de l'Etat.

Article 11 : Délai de livraison

Le délai de réalisation des prestations est fixé à quatre (04) semaines.

Il prendra effet à compter du lendemain du jour de notification de l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution du marché.

Article 12 : Nature des prix

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au fournisseur une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

Article 13 : Caractère des prix

En application des dispositions de l'article 12 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), le présent marché est passé à prix ferme et non révisable.

Article 14 : Cautionnement provisoire et cautionnement définitif

A/ le Cautionnement provisoire :

Il n'y aura pas de cautionnement provisoire pour le présent appel d'offres.

B/ le Cautionnement définitif :

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant total de chaque lot du marché arrondi au dirham supérieur. Il doit être constitué dans les trente (30) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'Etat dans le cas où le titulaire ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la notification de l'approbation du marché ou dans le cas prévu par l'article 153 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés de l'Etat.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception définitive totale des prestations prononcée à la fin de la durée du marché. Il sera restitué la caution qui le remplace qui est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans les conditions de l'article 19 du CCAG-T tel qu'il a été approuvé par le Décret N° 02-14-394 du 06 chaabane 1437 (13 mai 2016).

Article 15 : Assurances - responsabilité

Le titulaire devra souscrire les assurances couvrant les risques inhérents à l'exécution du marché, et ce conformément à l'article 25 du CCAG-T tel qu'il a été approuvé par le Décret N° 02-14-394 du 06 chaabane 1437 (13 mai 2016).

Il doit souscrire toutes les polices d'assurance contre les risques inhérents à l'exécution du marché. Il doit être titulaire d'une police d'assurance de "responsabilité civile du chef d'entreprise" concernant les conséquences pécuniaires de dommages de toutes natures, corporels ou matériels, causés aux tiers, soit par le personnel salarié, en activité de travail, ou par le matériel d'entreprise ou d'exploitation, soit du fait des livraisons, soit du fait d'incidents survenus après la fin des livraisons et mettant en cause sa responsabilité.

Cette responsabilité s'entend durant toute la période d'exécution du marché.

Le titulaire doit également souscrire une police d'assurance attestant que la totalité de son personnel est assuré contre les risques prévus par la législation en vigueur sur les accidents de travail.

Article 16 : Délai de garantie

Le contractant garantit que tous les équipements (matériels et logiciels) livrés en exécution du marché sont neufs, sont, au moment de la livraison, du modèle en service, encore supportés par le constructeur et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Le contractant garantit, en outre, que tous les équipements livrés en exécution du marché n'auront aucune défektivité quant à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre ou tout acte ou omission du contractant.

Cette garantie s'étend sur une période de :

- **(12) douze mois pour les portables, les scanners, et les imprimantes monochromes ;**
- **(36) trente-six mois pour les PC de bureau, l'onduleur, le console et commutateur KVM et les imprimantes couleurs.**

Ces délais de garantie commencent à courir à partir du lendemain de la date de la réception provisoire prononcée par le Maître d'Ouvrage.

Pendant la période de garantie, le contractant assurera, sans frais supplémentaire la maintenance et l'entretien des équipements livrés sur site.

Cette maintenance consiste en :

- L'entretien **préventif** et contrôle périodique du bon état de fonctionnement des équipements avec exécution de toute opération nécessaire pour maintenir un bon niveau technologique des équipements. La fréquence de ces entretiens est de quatre (4) fois par an, et ils seront exécutés par le titulaire selon le jour et l'horaire convenu d'un commun accord avec l'administration ;
- La **maintenance de premier niveau**, à la demande du Maître d'Ouvrage, qui correspond à la détection du sous-ensemble en défaut et l'exécution sur le site des opérations suivantes : réparation, mise au point ou remplacement standard des éléments reconnus défectueux dans un délai ne dépassant pas **vingt-quatre (24) heures** ;

- A défaut de pouvoir réaliser la maintenance de premier niveau sur le site dans le délai imparti, le contractant mettra à la disposition du Maître d'Ouvrage un équipement de remplacement, au moins équivalent à l'équipement défectueux, et s'engage à réaliser la **maintenance de second niveau** qui correspond à la réparation en usine ou en atelier des sous-ensembles défectueux dans un délai ne dépassant pas **Sept (7) jours**.
- Pendant la période de garantie, le contractant assurera, sans frais supplémentaires, le support logiciel. Il concernera l'ensemble des logiciels (outils d'administration, d'exploitation) fournis dans le cadre du marché. Ce support consiste en la fourniture de patches et correction desdits logiciels.

Si une ou plusieurs machines ou dispositif, ont été inutilisables pendant un délai maximum de 7 (sept) jours après l'appel du Maître d'ouvrage, une pénalité par jour de retard égale à 1‰ (un millième) qui sera retenue d'office du montant de la retenue de garantie. Les pénalités ne doivent pas excéder 10% du montant de la retenue de garantie.

Cette garantie s'étend à toutes les pièces et logiciels sans aucune exception.

Article 17 : Modalités et conditions de livraison

1. Livraison

La livraison des équipements informatiques est à la charge du contractant dans les locaux de l'ONDH conformément à un planning de déploiement arrêté avec le Maître d'Ouvrage.

Le contractant est tenu d'aviser le Maître d'Ouvrage de la date de livraison au moins cinq (5) jours avant le commencement de la livraison.

Toutes les opérations d'installations, y compris les fournitures, les travaux de raccordement, et connexion des équipements sont à la charge du contractant.

Le contractant assure l'entière responsabilité des transports et supporte les conséquences, onéreuses de toute perte, avarie ou retard dus au transport jusqu'au site désigné par le maître d'ouvrage.

Les fournitures et équipements seront livrés, à l'état neuf, montés, en état de marche et équipés de tous les accessoires. Pour toutes les fournitures et les pièces de rechange, les documents suivants devront être produits :

- **Le certificat d'origine** fourni par le constructeur, précisant la configuration de chaque équipement.
- Le contractant doit communiquer sur un support électronique les numéros de série des équipements livrés. Pour les PC le numéro de série de l'UC, de l'écran et du clavier.
- La documentation officielle des équipements en langue française. Cette documentation doit être fournie mise à jour.
- Les fournitures et les pièces reconnues défectueuses seront isolées par les soins et aux frais du Titulaire, remplacées dans un délai défini d'un commun accord n'excédant pas 5 jours ouvrés.

2. Déploiement

L'installation et la mise en service des équipements sur le site de l'ONDH par le contractant auront valeur d'attestation de la conformité de l'environnement.

Après validation de la configuration de base (incluant toutes les mises à jour systèmes nécessaires), la machine sera chargée avec les logiciels et utilitaires exploités par l'ONDH, ainsi qu'avec les éléments de paramétrage internes à l'administration, avant duplication par le titulaire de la configuration finale sur l'ensemble des machines et l'activation du système d'exploitation. Deux DVD de restauration de la configuration finale seront livrés à l'ONDH.

Le contractant est tenu d'aviser par écrit le Maître d'ouvrage de l'achèvement des travaux d'installation ; il sera alors procédé à la réception provisoire, dans un délai de sept jours (07 jours) après la fin des travaux d'installation, selon les modalités définies au paragraphe 6.5 de l'article 6.

Article 18 : Modalités de règlement

Le paiement du matériel et logiciel du présent appel d'offres sera effectué par virement bancaire au compte courant postal, bancaire ou trésor ouvert au nom du Titulaire tel qu'il ressort de son acte d'engagement, sur production d'une facture établie en trois (03) exemplaires portants la signature du contractant et dont l'original sera timbrée, de dimensions.

Les factures devront être arrêtées en toutes lettres, certifiées exactes et signées par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son compte courant postal ou bancaire.

Article 19 : Réceptions provisoire et définitive

A - Réceptions provisoire

Dans un délai de sept (7) jours maximum après notification par le contractant de la fin des travaux d'installation, le maître d'ouvrage procédera en présence du contractant aux essais de fonctionnement de la manière suivante :

- a) Une vérification des capacités, vitesses, performances et fonctionnalités annoncées par le contractant et répondant aux spécifications de l'Administration ;
- b) Une vérification de la bonne marche de l'ensemble des dispositifs matériels et logiciels ;
- c) Une vérification de l'origine et de la configuration des composants électroniques des équipements (processeur, mémoires, disques, cartes mères, accessoires, etc.) ;
- d) Un essai d'exécution des logiciels fournis ;
- e) Un contrôle de conformité des licences logicielles auprès de l'éditeur éventuellement.

La réception provisoire sera prononcée si le contractant a bien rempli ses engagements contractuels et dès que toutes les vérifications et les essais auront été déclarés satisfaisants par un représentant désigné à cet effet par le Maître d'Ouvrage.

Au cas où un équipement est rejeté par ce comité, le contractant est tenu de le remplacer dans un délai de 5 jours à compter de la date de la notification du rejet. Ce délai ne peut être pris comme une prorogation du délai d'exécution.

B - Réceptions définitive

La réception définitive sera prononcée par le Maître d'Ouvrage après expiration du délai de garantie prévu ci-dessus. Elle se déroulera conformément aux dispositions de l'article 76 du CCAG-T.

Article 20 : Pénalités pour retard

Pour ce présent appel d'offres, à défaut d'avoir terminé la livraison des fournitures dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1‰ (un pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 8 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché dans les conditions de l'article 79 du CCAG-T applicable aux marchés de travaux.

Article 21 : Retenue à la source applicable aux personnes physiques ou morales non-résidents au Maroc

Les sociétés non résidentes au Maroc et qui sont attributaires d'un marché sont soumises à la retenue à la source de 10% sur les montants dus hors la taxe sur la valeur ajoutée, au titre de l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu et ce conformément aux articles 5 et 160 du code générale des impôts.

En outre, et conformément à l'article 115 et 160 dudit code, « toutes sociétés non résidentes doit faire accréditer auprès de l'administration fiscale un représentant domicilié au Maroc qui s'engage à se conformer aux obligations auxquelles sont soumis les redevables exerçants au Maroc et à payer la TVA. A défaut de la production du document justifiant une telle accréditation une retenue à la source de 20 % au titre de la TVA sera opérée sur les sommes dues ».

Article 22 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge du titulaire du marché découlant du présent appel d'offres.

Article 23 : Lutte contre la fraude et la corruption

Le concurrent ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le concurrent ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent appel d'offres.

Article 24 : Résiliation du marché

La résiliation du marché peut être prononcée conformément aux dispositions prévues par le décret n°2.12.349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés de l'Etat et celles prévues par le CCAG-T applicable aux marchés de travaux.

Article 25 : Règlement des différends et litiges

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le fournisseur, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 81,82, 83 et 84 du CCAG-T applicables aux marchés de travaux.

Les litiges entre le maître d'ouvrage et le fournisseur sont soumis aux tribunaux compétents.

Article 26 : Composition de l'équipe

L'équipe qui sera chargée de l'exécution des prestations du présent marché devra comporter des profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions.

Sous contrôle et encadrement du gérant de la société, l'équipe comprendra des techniciens hautement qualifiés pour l'installation du matériel et prestations y afférentes.

Les techniciens qualifiés pour l'installation du matériel doivent avoir un diplôme d'une Université ou d'une Grande Ecole/Institut ou d'Institut de formation professionnelle en informatique (Bac+2 ou plus) ayant une expérience minimale de trois ans dans l'installation du matériel et prestations y afférentes.

ARTICLE 27 : Propriété industrielle ou commerciale

En cas d'action dirigée contre le Maître d'Ouvrage par des tiers titulaires de brevets, licences, modèles, dessins, marques de fabrique de commerce ou de service et des schémas de configuration utilisés par le contractant pour l'exécution des prestations, ce dernier doit intervenir à l'instance et est tenu d'indemniser le Maître d'Ouvrage de tout dommages intérêts prononcés à son encontre ainsi que des frais supportés par lui.

ARTICLE 28 : Caractéristiques techniques :

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE EN DHS HORS TVA	Prix Total
				En Chiffre	
Produit 1 : ordinateurs de bureau		UNITE	02		
Processeur	Intel® Core™ i7-7700 (4 cœurs)				
Fréquence du processeur	3,6 GHz de fréquence de base, jusqu'à 4,2 GHz avec technologie Intel® Turbo Boost				
Mémoire cache externe	8 Mo de mémoire cache				
Mémoire vive(RAM) installée	8 GB				
Taille du disque dur	2 TB				
Type du disque dur	SATA				
Lecteur / Graveur	Graveur de DVD				
Carte graphique	NVIDIA GeForce GTX 950				
Mémoire vidéo dédiée	2 GB VRAM				
Audio	Audio HP				
Carte réseau Ethernet	LAN Gigabit Ethernet 10/100/1000 intégré				
Système d'exploitation	Windows 10 (64bit)				
Logiciels bureautiques	MS Office 2016 Pro installé + licence				
Taille de l'écran (diagonale)	58,4 cm (23 pouces)				
Luminosité	250 cd/m ²				
Résolution optimale	1920 x 1080 à 60 Hz				
Format de l'image	0,672916667				
Pas de masque	0,265 mm				
Temps de réponse	7 ms gris à gris				
Fonctions d'affichage	Antireflet, In-Plane Switching (IPS), Sélection de la langue, Rétroéclairage LED, Commandes à l'écran, Rotation sur pivot, Plug-and-Play, Programmable par l'utilisateur				
Connecteurs d'entrée	1 port VGA, 1 port HDMI (avec prise en charge HDCP), 1 DisplayPort 1.2 (avec prise en charge HDCP), 3 ports USB 2.0 (deux en aval, un en amont)				

Prestations attendues : livraison et installation.

DESIGNATION	Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 2 : ordinateur portable de type A	UNITE	02		
Processeur : Intel® Core™ i7-7500U				
Ecran : 13.3 - FHD IPS				
Carte/Chipset Graphique : Intégrer Intel® HD Graphics 520				
Mémoire totale : 16GB DDR3				
Disque dur : 512GB SSD				
Adaptateurs intégré WiFi / Bluetooth : WiFi 2x2 802.11 ac / Bluetooth® 4.0				
Connéctique : 2 USB 3.0 / Micro HDMI-out / Lecteur de carte 4-en-1 (SD, SDHC, SDXC, MMC)				
Son : Haut parleurs JBL Dolby® Audio Premium				
Clavier rétro-éclairer				
Batterie : 4 cellules (jusqu'à 8 heure d'autonomie)				
Poids : 1,1 kg				
Couleur : Argent				
Système d'exploitation : Windows 10 64bit pro				
MS Office 2016 Pro installé + licence				
Garantie 1 an				

Prestations attendues : livraison avec sacoche et installation.

DESIGNATION	Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 3 : ordinateur portable de type B	UNITE	02		
Processeur : Intel Core i5-7200U (2 cœurs)				
Fréquence du processeur : 2,5 GHz jusqu'à 3,1 GHz avec technologie Intel Turbo Boost				
Mémoire cache externe : 3 Mo de cache				
Mémoire vive(RAM) installée : 4 GB DDR4				
Taille du disque dur : 500 GB				
Type du disque dur : SATA				
Vitesse de rotation du disque dur : 7200 tr/min				
Carte graphique : Intel HD				
Poids en kg : 2,07 kg				
Taille de l'écran : 15.6"				
Type de l'écran : LED-backlit HD anti-glare				
Connecteurs : USB 2.0, USB 3.0, HDMI, VGA				
Système d'exploitation : Windows 10 64bit pro				
Logiciels bureautiques : MS Office 2016 Pro installé + licence				
Garantie : 1 an				

Prestations attendues : livraison avec sacoche et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 4 : imprimante LaserJet monochrome réseau		UNITE	06		
Type d'Imprimante	Laser				
Couleur	Non				
Vitesse d'impression noir et blanc maxi	38 ppm				
Résolution d'impression noir et blanc maxi	1200 x 1200 dpi				
Recto/Verso	Oui				
Recto/Verso (Fonctionnement)	Automatique				
Pour les tirages photos	Non				
Format	A4				
Type de processeur	1.2 GHz				
Taille de la mémoire	256 Mo				
Ecran LCD	Oui				
Ecran	Ecran graphique LCD rétroéclairé 2 lignes (4.55 x 1.35 cm)				
Interface avec l'ordinateur	Gigabit Ethernet - RJ45 Femelle, USB, USB 2.0				
Garantie	1 an				

Prestations attendues : livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 5 : imprimante Laser Couleur de bureau		UNITE	02		
Type d'Imprimante	Laser				
Couleur	Oui				
Vitesse d'impression couleur maxi	38 ppm				
Résolution d'impression couleur maxi	1200 x 1200 dpi				
Vitesse d'impression noir et blanc maxi	38 ppm				
Résolution d'impression noir et blanc maxi	1200 x 1200 dpi				
Recto/Verso	Oui				
Recto/Verso (Fonctionnement)	Automatique				
Pour les tirages photos	Non				
Format	A4				
Type de processeur	1.2 GHz				
Taille de la mémoire	1 Go				
Mémoire extensible	Oui				
Ecran LCD	Oui				
Interface avec l'ordinateur	USB 2.0, Ethernet - RJ45 Femelle				
Garantie	3 ans				

Prestations attendues : livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 6 : imprimante Laser Couleur à grande tirage		UNITE	01		
Technologie d'impression	Laser				
Vitesse d'impression noir	Jusqu'à 30 ppm				
Vitesse d'impression couleur	Jusqu'à 30 ppm				
Qualité d'impression noire	Jusqu'à 600 x 600 ppp				
Qualité d'impression couleur	Jusqu'à 600 x 600 ppp				
Écran	Écran graphique couleur 4 lignes 5,2 cm				
Cycle d'utilisation	Jusqu'à 120 000 pages (mensuel, A4)				
Connectivité	2x hôte USB 2.0 haut débit, 1x périphérique USB 2.0 haut débit, 1x réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T, 2x hôtes USB internes				
Impression recto/verso	Automatique				
Capacité bac papier	Bac universel 100 feuilles, bac d'alimentation (2) 250 feuilles, bac d'alimentation (3) 500 feuilles, impression recto verso automatique				
Formats de supports pris en charge	Bac 1 : A3 , A4, A4-R, A5, A6, RA3, SRA3 , RA4, SRA4, B4 (JIS), B5 (JIS), B6 (JIS) , 8K (270 x 390), 8K (260 x 368), 8K (273 x 394), 16K (195 x 270), 16K (184 x 260), 16K (197 x 273) , Carte postale (JIS), Dpostcard (JIS), Enveloppes : B5, C5, C6, DL , Bac 2, 3 : A3, A4, A4-R, A5, RA4, SRA4, B4 (JIS), B5 (JIS), 8K (270 x 390), 8K (260 x 368), 8K (273 x 394), 16K (195 x 270), 16K (184 x 260), 16K (197 x 273) , Dpostcard (JIS) , Bac 4, 5, 6				
Types de support pris en charge	Papier (gram. extra fort, glacé, fort gram., glacé à fort gram., images super-glacées, interm., léger, ordinaire, recyclé, résistant), enveloppes, transparents, étiquettes, papier cartonné, transparents				
Couleur	Oui				
Mémoire installée	1 Go				
Garantie	3 ans				

Prestations attendues : livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 7 : Onduleur de grandes marques		UNITE	01		
Topologie	Onduleur on-line double conversion avec système PFC				
Configuration	Rackable				
Puissance (VA/Watts)	11000/10000				
Garantie	3 ans de garantie				
Kit de glissières	Oui				
Connexion d'entrée	Hardwired				
Gamme de tension	176-276V sans déclassement (100–276V avec déclassement)				
Tension nominale	200/208/220/230/240/250V				
Fréquence	50/60 Hz, autosélection				
Gamme de fréquence	40-70 Hz				
Courant de court circuit	150 A				
THDI	<5%				
Sortie					
Tension	200/208/220/230/240/250V +/- 1%				
Distorsion de tension totale	< 2%				
Prises de sortie	Hardwired - see manual for terminal block layout				
Capacité de surcharge	102–110% : 120s, 110–125%: 60s, 125–150%: 10s, >150%: 900ms				
Rendement (Mode Normal)	Jusqu'à 95% en mode on-line, 98% en mode Haut Rendement				
Fréquence de sortie	50/60 Hz (autosélection), convertisseur de fréquence en standard				
Facteur de crête de la charge	03:01				
Batterie					
Gestion des batteries	Méthode de recharge par ABM® ou compensation de température (sélection par l'utilisateur), test batterie automatique, protection contre décharge profonde, détection des coffrets batteries externes.				
Possibilité de batterie étendue	EBM				
Communications					
Interface utilisateur	Ecran graphique LCD multilingue				
Ports de communication standards	1 port USB, 1 port RS232 (les ports USB et RS232 ne peuvent pas être utilisés simultanément), 4 contacts secs (DB9), 1 mini bornier de commande On/Off				

	distante et 1 arrêt d'urgence				
Emplacements de communication	1 slot pour carte réseau Network-MS (incluse dans les versions Netpack), ModBus-MS ou carte contacts secs Relay-MS				
Logiciels inclus	Oui				
Environnement et sécurité					
Bruit audible	<50dB				
Température de fonctionnement	De 0 to 40°C en continu				
Marquage Sécurité	IEC/EN 62040-1, UL 1778, CSA 22.2				
CEM	IEC/EN 62040 -2 , FCC Class A, IEC/EN 62040-3 (Performance)				
Certifications	CE, CB report (TUV), UL				

Prestations attendues : Prestations attendues : livraison, installation et paramétrage de shutdown automatique des serveurs via le logiciel intégré.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 8 : scanner de grandes marques		UNITE	2		
Type scanner	A plat				
Interface avec l'ordinateur	USB 2.0				
Surface max	A4 (210 x 297 mm)				
Résolution de numérisation (optique)	1200 x 1200 dpi				
Recto/Verso	Oui				
Vitesse de numérisation (monochrome)	40 ppm				
Vitesse de numérisation (couleur)	40 ppm				
Garantie commerciale	1 an				

Prestations attendues : livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 9 : un console et commutateur KVM (écran-clavier-souris)		UNITE	01		
Console KVM					
Type de périphérique	Console KVM - 18.51"				
Commutateur clavier-écran-souris	USB				
Dispositifs intégrés	Clavier, touchpad				
Facteur de forme	Grand écran				
Résolution native	1600 x 1200 à 60 Hz				
Luminosité	187 cd/m2				
Rapport de contraste	700:01:00				
Temps de réponse	16 ms				
Couleur	Argenté(e)				
Hauteur (unités de rack)	1U				
Conformité aux normes	WEEE				
Garantie	3 ans de garantie				
Support (chassis) rack inclus	Oui glissant				
Commutateur KVM					
Type de périphérique	Commutateur KVM - 16 ports - USB - CAT5 - possibilité de mise en cascade				
Type de châssis	Montable sur rack				
Sous-type	KVM				
Ports	16 x KVM port(s)				
Nombre d'utilisateurs KVM	2 utilisateurs locaux				
Caractéristiques	Affichage écran				
Alimentation	CA 120/230 V (50/60 Hz)				
Garantie du fabricant	3 ans de garantie				
Cables KVM USB VGA (adapateur d'interface pour commutateur)	4 cables USB VGA RJ45				
Cables KVM PS/2 VGA (adapateur d'interface pour commutateur)	10 cables PS/2 VGA RJ45				
Cables CAT5	2 Packs de 8 câbles 183 cm RJ45 pour console KVM				
Support (chassis) rack inclus	Oui				
Garantie	3 ans				

Prestations attendues : livraison et installation.

DESIGNATION		Unité de compte	QTE Totale	PRIX UNITAIRE HT En DH en Chiffre	Prix Total
Produit 10 : Licence Windows pour accès bureau à distance		UNITE	1		
Windows Server 2012 R2 RDS 10 Device CALs					

ARTICLE 29 : Bordereaux des prix-Détail estimatif

N° du prix (1)	Désignation des prestations (2)	Unité (3)	Quantité (4)	Prix unitaire (hors TVA) en chiffres (5)	Prix total (en chiffres) 6= 4x5
1	Ordinateurs de bureau		2		
2	Ordinateur portable de type A		2		
3	Ordinateur portable de type B		2		
4	Imprimante LaserJet monochrome réseau		6		
5	Imprimante Laser Couleur de bureau		2		
6	Imprimante Laser Couleur à grande tirage		1		
7	Onduleur de grandes marques		1		
8	Scanner de grandes marques		2		
9	Console et commutateur KVM (écran-clavier-souris)		1		
10	Licence Windows pour accès bureau à distance		1		
TOTAL HORS TVA					
TAUX TVA (...%)TVA					
TOTAL TTC					

Fait à Rabat le 24/10/2017

**Signature et cachet du concurrent avec la
mention LU et ACCEPTE**

Le Secrétaire Général
de l'Observatoire National
du Développement Humain

EL Hassan EL Mansouri

Signature du Maitre d'ouvrage

ANNEXE I

ACTE D'ENGAGEMENT

A- Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert, ou rabais ou sur offres des prix n°26/ONDH//2017

Objet du marché : Acquisition et installation de matériel informatique et logiciels destinés au profit de l'Observatoire National du Développement Humain.

Marché passé par Appel d'offres ouvert sur Offre de prix (séance publique) en application des dispositions des Articles 16 §1 A2 et l'Article 17 §1 et §3 A3 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

B- Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (4) soussigné (Nom, prénom et qualité).....

.....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte (4), adresse du domicile élu.....affilié à la CNSS sous le(5) inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n°..... (5) n° de patente.....(5)

b) Pour les personnes physiques

Je (4) soussigné (Nom, prénom et qualité).....

.....
Agissant au nom et pour le compte de au capital de adresse du siège sociale de la société.....
..... adresse du domicile élu(5) et (6) inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le n°.....
(5) et (6) n° de patente..... (5) et (6).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offre concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu de ma signature un bordereau de prix global établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir (7) (8) :

Lorsque le marché est en lot unique :

- Montant hors TVA :(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA :(en pourcentage)
- Montant de TVA :(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise : (en lettres et en chiffres)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte A la trésorerie générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro..... (1)

.....Affilié à la CNSS sous le n°.....
Inscrit au registre du commerce de (localité)..... sous le n°..... et n° de patente.....
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

Fait à **Le**
(Signature et caché du concurrent)

(1) supprimer les mentions inutiles

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) se référer aux dispositions du décret selon les indications ci-après :

- appel d'offres ouvert au rabais : - alinéa (al.) 2, paragraphe (§) 1 de l'article (art) 16 et (§) 1 de art. 17 et al. 2, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres ouvert sur offres de prix : - al. 2, § 1 de l'art. 16 et (§) 1 de l'art. 17 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres restreint au rabais : -al. 2, § 1 de l'article 16 et (§) 1 et 2 de l'art. 17 et al. 3, § 3 de l'art 17
- appel d'offres restreint sur offres de prix : - al 2, § 1 de l'art 16 et (§) 1 et 2 de l'art. 17 et al. 3, § 3 de l'art. 17
- appel d'offres avec présélection au rabais : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et (§) 1 et 2 de l'art. 17 et al. 2 § 3 de l'art. 17
- appel d'offres avec présélection sur offres de prix : - al. 3, § 1 de l'art. 16 et al.3, § 3 de l'art. 17
- concours : -al. 4, § 1 de l'art. 16
- marché négocié : - al. 5, § 1 de l'art. 16 et § De l'art. 86 (préciser le n° du § approprié)

(4) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

a) mettre : « Nous, soussignés..... Nous obligeons conjointement/ ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes)

b) ajouter l'alinéa suivant : « désignons, (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

c) préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

(5) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(6) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(7) en cas d'appel d'offre au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

« m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de (en pourcentage), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

(8) en cas de concours, les alinéas 1) et 2) doivent être remplacés par (moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement, est choisi par le maître d'ouvrage, à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par (moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j'ai arrêté :

- Montant hors TVA :.....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA :.....(en pourcentage)
- Montant de TVA :(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise :..... (en lettres et en chiffres)

« 2) je m'engage à terminer les prestations dans un délai de et je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

ANNEXE II

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : Appel d'offre ouvert sur offre de prix

Objet du marché : Acquisition et installation de matériel informatique et logiciels destinés au Programme Conjoint ONDH/ONU.

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné (Nom, prénom et qualité).....

.....

Numéro de tél..... Numéro du fax.....

Adresse électronique..... agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

Inscrit au registre du commerce de (localité)..... sous le n°..... et n° de patente.....

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

B- Pour les personnes morales

Je soussigné (Nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise).....

.....

Numéro de tél..... Numéro du fax.....

Adresse électronique.....

Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

.....

.....

Au capital de.....

Adresse du siège social de la société

.....

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

Inscrit au registre du commerce de (localité)..... sous le n°..... et n° de patente.....

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;

- 3 – Etant en redressement judiciaire j’atteste que je suis autorisé par l’autorité judiciaire compétente à poursuivre l’exercice de mon activité (2) ;
- 4 – m’engager, si j’envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m’assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l’article 24 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations spéciales, ni sur celles que le maitres d’ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5 – m’engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d’exécution du présent marché ;
- 6 – m’engager à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d’influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7 – atteste que je remplis les conditions prévues par l’article 1^{er} du dahir n° 1-02-188 du 12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant la charte de la petite et moyenne entreprise (4).
- 8 – atteste que je ne suis pas en situation de conflit d’intérêt tel que prévu à l’article 168 du décret n°2-12-349 précité.
- 9 – je certifie l’exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l’honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
- 10 – je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l’article 138 et 159 du décret n°2-12-349 précité, relatives à l’inexactitude de la déclaration sur l’honneur.

Fait à **Le**
(Signature et caché du concurrent)

- (1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d’origine ou de provenance.
 - (2) à supprimer le cas échéant.
 - (3) Lorsque le CPS le prévoit.
 - (4) à prévoir en cas d’application de l’article 156 du décret précité n°2-12-349
- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l’honneur